

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE

MODIFICATION N°2 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE ROQUEFORT-LES-PINS

2 AVRIL - 7 MAI 2024

Vu l'Arrêté Municipal n°2024/76 du 5 mars 2024, il sera procédé à une enquête publique sur le projet de la modification N° 2 du Plan Local d'Urbanisme approuvé le 28 février 2017 de la commune de Roquefort les Pins, **du mardi 2 avril 2024 au mardi 7 mai 2024.**

Les 7 points d'évolution de la Modification n°2 du Plan Local d'Urbanisme sont :

- Point 1 – MDC2 – Ajuster le périmètre de centralité de Roquefort au nouveau rayonnement de son centre ville
- Point 2 – MDC 2 – Mettre à jour les servitudes de mixité sociale pour mettre en œuvre la programmation triennale du Programme Local de l'Habitat de Sophia Antipolis
- Point 3 – MDC2 – Transformer la zone UB de la Roche d'Ardy en zone d'équipements publics
- Point 4 – MDC2 – Créer un nouveau secteur d'équipements publics au Plateau Fleury
- Point 5 – MDC2 – Procéder à la programmation de nouveaux équipements publics
 - * protéger l'habitat des Chiroptères (chauve-souris) dans la grotte de Beaume Granet
 - * valoriser des délaissés de voirie le long de la route de Notre Dame en nouvelles places de stationnement
 - * protéger les vestiges du site du Castellans (ancien château de Roquefort détruit au XIVème siècle)
 - * protéger les vestiges archéologiques dans le bas du secteur de la Roque
- Point 6 – MDC 2 – Annulé suite à l'avis conforme de la MRAE du 11 juillet 2023
- Point 7 – MDC2 – Améliorer le maillage viaire et créer un nouveau point d'accès au Centre et au groupe scolaire du Plan
- Point 8 – MDC 2 - mettre en en concordance les seuils de hauteur avec les normes d'emprise en sol en vigueur dans les zones UC et UD

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête seront déposées à la Mairie –salle du Conseil Municipal, pour une durée de 36 jours du mardi 2 avril 2024 au mardi 7 mai 2024 inclus, du lundi au vendredi de : 8h00-12h30 et 13h30-17h00

Monsieur Raymond HECHT, a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par Madame la Présidente du Tribunal Administratif de Nice.

Le Commissaire Enquêteur se tiendra à la disposition du public à la Mairie

- le **Mardi 2 avril 2024 de 9h00-12h00 et 14h00-17h00,**
- le **Mercredi 17 avril 2024 de : 9h00-12h00 et 14h00-17h00**
- le **Mardi 7 mai 2024 de : 9h00-12h00 et 14h00-17h00.**

Une version numérique du dossier d'enquête publique est également consultable sur le site internet de la commune : [http://www.ville-roquefort-les-pins.fr/rubrique/enquete_publique/modification N°2 du PLU](http://www.ville-roquefort-les-pins.fr/rubrique/enquete_publique/modification_N°2_du_PLU)).

Chacun pourra prendre connaissance du dossier et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à l'adresse suivante : Monsieur le Commissaire Enquêteur (Modification N°2 du Plan Local d'Urbanisme) Mairie de ROQUEFORT LES PINS Place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT LES PINS ou par voie électronique à l'adresse suivante : modification2plu@ville-roquefort-les-pins.fr.

Les observations adressées par courrier postale ou électronique devront parvenir en Mairie au plus tard le mardi 7 mai 2024, 17 heures00. Les observations écrites pourront également être déposées dans les conditions précitées par voie électronique à l'adresse suivante : modification2plu@ville-roquefort-les-pins.fr

Ces observations reçues par voie électronique seront consultables sur le site de la commune : <http://www.ville-roquefort-les-pins.fr> (rubrique/enquete_publique/modification N°2 du PLU).

Un accès gratuit aux dossiers sera également garanti par un poste informatique salle du Conseil Municipal Mairie de ROQUEFORT LES PINS Place Antoine Merle 06330 ROQUEFORT LES PINS.

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos et signé par le Commissaire Enquêteur qui disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au Maire de la commune de ROQUEFORT LES PINS le dossier avec son rapport relatant le déroulement de l'enquête et dans un document séparé, ses conclusions motivées.

Pendant la durée de l'enquête publique, toutes informations relatives à l'organisation et son déroulement peuvent être sollicitées auprès de Philippe PROVENZANO (service Aménagement) aux heures et jours d'ouvertures habituels de la mairie ou par téléphone au 04 92 60 35 00.